



RÉSUMÉ

PLAN D'ACTION 2020-2024

Comité de bassin de la rivière Shipshaw

MISE EN CONTEXTE

Le Comité de bassin de la rivière Shipshaw (CBRS) a été créé le 21 avril 2016 en réponse à la volonté des intervenants du territoire afin de gérer les ressources en eau de manière concertée sur le bassin versant de la rivière Shipshaw.

Pour mieux connaître l'état de la situation en regard des enjeux de l'eau, un diagnostic a été rédigé en 2018 pour le territoire du bassin versant de la rivière Shipshaw (CBRS et OBV Saguenay, 2018). Le diagnostic ainsi obtenu a mené à l'identification de plusieurs problèmes affectant l'eau et son utilisation durable. Cet outil a permis d'amorcer une réflexion concertée au sein du comité afin d'identifier les problèmes et les actions prioritaires sur lesquels axer les efforts dans les cinq prochaines années. Les membres du CBRS ont finalement jugé bon de consigner leur réflexion dans un document afin de favoriser les échanges et le suivi des réalisations qui en découleront. C'est ainsi que s'est imposée la nécessité de produire le plan d'action de l'eau du bassin versant de la rivière Shipshaw, dont en voici le contenu résumé.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION

La mise en place d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) passe par un processus participatif de concertation. Suivant des règles préétablies, plusieurs acteurs de l'eau agissent ensemble pour mettre en place un développement du territoire tenant compte des préoccupations et des priorités communes adressant l'un ou l'autre des enjeux de l'eau. Dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'action, tous les membres du CBRS ont pris part à l'un ou l'autre des ateliers de concertation (Tableau 1).

Tableau 1. Administrateurs du Comité de bassin de la rivière Shipshaw 2019-2020

Siège	Secteur	Organisation membre	Représentant	Participation aux ateliers concertés	
				17 octobre 2019	12 novembre 2019
1	Municipal	Ville de Saguenay	Vacant		
2	Municipal	MRC du Fjord-du-Saguenay	Martin St-Gelais	X	
3	Municipal	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Richard Sirois	X	X
4	Municipal	Municipalité de Saint-Honoré	Vacant		
5	Municipal	Municipalité de Saint-Ambroise	Vacant		
6	Municipal	Municipalité de Bégin	Stécy Potvin	X	X
7	Économique	Hydro-Saguenay, PFR	Éric Tremblay	X	X
8	Économique	Niobec	Guillaume Matton		X
9	Économique	Agriculteur	Germain Grenon	X	X
10	Économique	Forestier	Sylvain Boulianne	X	X
11	Économique	Scierie Girard	Vacant		
12	Économique	Association de la Joly	Vacant		
13	Communautaire	Association des propriétaires du lac Sébastien	Gérald Morin	X	X
14	Communautaire	Association des propriétaires du lac Brochet	Léo Élément	X	
15	Communautaire	Comité de la pêche blanche du lac Lamothe	Marcel Claveau	X	X
16	Communautaire	Comité développement durable Falardeau	Vacant		
17	Communautaire		Martin Larouche	X	
18	Communautaire	ZEC Onatchiway	Myriam Benoit	X	

ACTIONS INSCRITES AU PLAN QUINQUENNAL (2020-2024)

Action 1. - Reboisement de bandes riveraines

Justifications

Enjeux	Qualité d'eau Biodiversité
Problèmes	1. Contamination d'eau de surface 5. Dégradation et destruction des milieux aquatiques 7. Dégradation et destruction des milieux riverains
Orientation	1.1 Diminuer la contamination d'eau de surface 5.1 Diminuer la dégradation et la destruction des milieux aquatiques 7.1 Diminuer la dégradation et la destruction des milieux riverains
Objectifs	1.1.1, 5.1.1 et 7.1.1 Diminuer le déboisement d'origine anthropique des bandes riveraines

Description

Le déboisement d'origine anthropique dégrade les bandes riveraines de plusieurs plans et cours d'eau du bassin versant de la rivière Shipshaw et est susceptible d'impacter la qualité de l'eau de surface et celle des écosystèmes aquatiques. La présente action prescrit de réaliser la restauration végétale requise permettant d'assurer la qualité des bandes riveraines des milieux riverains concernés. L'action porte sur les 10 à 15 premiers mètres riverains en zone non agricole et sur trois mètres et plus en zone agricole.

Action 2. - Offre du service obligatoire de la vidange d'installations septiques individuelles

Justifications

Enjeu	Qualité d'eau
Problème	2. Contamination d'eaux souterraines
Orientation	2.1 Prévenir la contamination d'eaux souterraines
Objectif	2.1.1 Diminuer les rejets d'eaux usées d'installations septiques individuelles

Description

Des installations septiques individuelles, dont les eaux usées peuvent se rejeter dans les eaux souterraines du bassin versant de la rivière Shipshaw, ne bénéficient pas du service obligatoire de vidange d'installations septiques. La présente action prescrit d'implanter et d'opérer le service obligatoire dans les municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Action 3. - Actualisation de la planification des interventions municipales en sécurité civile

Justifications

Enjeu	Sécurité publique
Problème	9. Exposition aux dangers liés à l'eau
Orientation	9.1 Diminuer l'exposition aux dangers liés à l'eau
Objectif	9.1.3 Améliorer la gestion d'inondations

Description

Des plans d'interventions municipaux en sécurité civile ne sont pas actualisés aux deux ans dans certaines municipalités abritant des zones inondables du bassin versant de la rivière Shipshaw. La présente action prescrit de réaliser les mises à jour requises permettant de munir les municipalités concernées d'un outil de gestion des inondations actualisé.

Action 4. - Inscription d'une protection des sources d'approvisionnement en eau potable desservant plus de 20 personnes aux schémas d'aménagement et de développement

Justifications

Enjeu	Santé publique
Problème	10. Exposition aux agents infectieux et toxiques d'origine hydrique
Orientation	10.1 Diminuer l'exposition aux agents infectieux et toxiques d'origine hydrique
Objectif	10.1.2 Limiter l'aménagement d'infrastructures et le développement dans les aires d'alimentation des sources d'eau potable

Description

L'aménagement d'infrastructures et le développement sont susceptibles de dégrader des sources d'approvisionnement en eau potable du bassin versant de la rivière Shipshaw qui desservent plus de 20 personnes. La présente action prescrit d'attribuer un statut particulier de protection aux sources d'approvisionnement desservant plus de 20 personnes et à leur aire d'alimentation au sein des outils de planification de l'aménagement du territoire (SAD) de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay.

PROJETS 2020

L'action 1, soit le reboisement de bandes riveraines, a été identifiée comme prioritaire par le CBRs. Les projets suivants constituent le plan d'action de l'organisation pour l'année 2020.

PROJET	TYPE D'ACTION	OBJECTIF
Caractérisation de l'indice de qualité de bandes riveraines	Acquisition de connaissances	Confirmer ou infirmer la présence de bandes riveraines dégradées par le déboisement d'origine anthropique
Partage d'expériences sur des mesures favorables au reboisement des bandes riveraines	Sensibilisation et formation	Comprendre les implications de diverses actions mises en œuvre pour contrer le déboisement d'origine anthropique des bandes riveraines
Sensibilisation de la direction régionale Saguenay – Lac-Saint-Jean du MELCC		Sensibiliser à la nécessité de s'engager davantage pour le reboisement des bandes riveraines
Sensibilisation des élus		Sensibiliser à la nécessité de s'engager davantage pour le reboisement des bandes riveraines
Sensibilisation des riverains		Sensibiliser à la nécessité de s'engager davantage pour le reboisement des bandes riveraines
Éducation de la population		Éduquer sur les rôles des bandes riveraines et sur leur reboisement
Aménagement de terrains riverains modèles	Intervention terrain	Éduquer sur les rôles des bandes riveraines et sur leur reboisement
Reboisement de bandes riveraines		Sensibiliser à la nécessité de s'engager davantage pour le reboisement des bandes riveraines